



**HAL**  
open science

# Des “ boys ” aux “ travailleurs de maison ” au Burundi, ou le politique domestiqué

Christine Deslaurier

► **To cite this version:**

Christine Deslaurier. Des “ boys ” aux “ travailleurs de maison ” au Burundi, ou le politique domestiqué. *Politique africaine*, 2019, 154, pp.49-73. 10.3917/polaf.154.0049 . hal-02486967

**HAL Id: hal-02486967**

**<https://hal.science/hal-02486967>**

Submitted on 27 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE DOSSIER

CHRISTINE DESLAURIER

## DES « BOYS » AUX « TRAVAILLEURS DE MAISON » AU BURUNDI, OU LE POLITIQUE DOMESTIQUE

Les « boys » (*ababoyi*) sont omniprésents dans les foyers urbains du Burundi depuis le début du xx<sup>e</sup> siècle. Pourtant, la recherche s'intéresse peu à cette catégorie de travailleurs auxquels incombent de multiples tâches ménagères, ailleurs plutôt confiées aux femmes. En proposant une sociohistoire de ces hommes engagés de longue date dans la domesticité, cet article entend les (ré)inscrire dans le champ de l'action et des mobilisations politiques, en montrant qu'ils sont impliqués dans des dispositifs économiques, des relations personnelles et des engagements collectifs qui en font plus que des subordonnés atones. Par-delà les relations de dépendance qui les brident, ils négocient leur émancipation au travers de formes variées d'initiatives.

Omniprésente au Burundi depuis les débuts de son développement urbain à l'orée du xx<sup>e</sup> siècle, la figure du « boy » (*umuboyi* en kirundi, pl. *ababoyi*) est aujourd'hui familière à tous les citadins. On croise en effet partout en ville des domestiques, que le langage courant persiste à appeler *ababoyi*, bien que le terme ne soit ni flatteur, ni toujours conforme à la juvénilité insinuée par sa racine anglaise. Pourtant, peu de recherches s'intéressent à ces travailleurs oubliés. On trouve sur eux des références éparées dans des analyses sur la société précoloniale ou l'essor des villes coloniales<sup>1</sup>, mais pour les périodes plus récentes, la littérature scientifique est pauvre, en dehors de quelques mémoires consacrés à la domesticité du point de vue du droit du travail<sup>2</sup>. Des expertises ont bien été menées dans les années 2010, mais elles se concentrent sur le travail infantile et la condition des filles employées comme « bonnes » (*abayaya*)<sup>3</sup>. Or, en dépit du caractère opportun de ces analyses inspirées par

1. R. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale dans une société africaine précapitaliste », *Cahiers d'études africaines*, n° 56, 1974, p. 605-626 ; T. Nsabimana, « Le contrôle de la main-d'œuvre au Burundi (fin XIX<sup>e</sup> siècle-environ 1930) », *Civilisations*, n° 41, 1993, p. 307-327 ; C. Dickerman, « The Founding of Bujumbura », *Culture et société (Bujumbura)*, vol. 6, 1983, p. 37-52.

2. G. Kwizera, *Problématique du travail domestique en droit burundais*, Mémoire, Bujumbura, Université du Burundi, 2007 ; F. Nibigira, *La problématique de la jouissance et de l'exercice des droits des travailleurs par les employés domestiques à Bujumbura*, Mémoire, Bujumbura, Université du Burundi, 2016.

3. Ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Unicef et Institut de statistiques et d'études économiques du Burundi (Isteebu), *Rapport de l'enquête quantitative sur*

*Politiser le travail domestique*

l'Organisation internationale du travail (OIT) ou le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), elles restent fragmentaires au regard du cas burundais car le travail domestique rémunéré y est, de manière prépondérante, masculin d'une part, et adulte d'autre part. Ainsi, le recensement national de 2008 établissait à 66,4 % la part des hommes dans la population active domestique<sup>4</sup>, et des chiffres basés sur une enquête de 2013 dans quatre villes du pays estimaient que 69,2 % d'entre eux avaient plus de 18 ans<sup>5</sup>. Si ces ratios s'infléchissent dans les classes d'âge inférieur et les quartiers pauvres, les marqueurs de la maturité et de la masculinité n'en restent pas moins prégnants, plus que dans les pays voisins<sup>6</sup>.

C'est à ce constat de la quasi-invisibilité des employés de maison dans la recherche académique que cet article veut répondre, en proposant d'abord une sociohistoire de la domesticité masculine au Burundi ancrée dans la durée<sup>7</sup>. En effet, si le nom et le salariat du *boy* sont d'introduction coloniale, l'engagement masculin dans des activités domestiques chez autrui n'est pas d'importation européenne, et sa persistance postcoloniale dénote une adaptation du modèle qui dit beaucoup sur les continuités du pouvoir au Burundi. Le substrat précolonial d'une servitude privée en milieu rural et ses avatars contemporains en ville permettent d'interroger les notions de dépendance et de liberté ou de domination et de réciprocité, qui sont celles qu'on voudrait développer ensuite, pour réinscrire les domestiques dans le champ de l'action et de la mobilisation sociales et politiques. Car, au-delà de l'anonymat dans lequel ils sont enfermés dans les imaginaires collectifs, les « travailleurs de maison » (*abakozi bo mu nzu*) sont impliqués dans des dispositifs économiques, des rapports personnels et des relations

---

*le travail domestique, avec une approche spécifique aux enfants travailleurs domestiques au Burundi*, Bujumbura, Ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale/Unicef/Isteebu, 2014; IDAY et Terre des Hommes, *Étude sur le travail domestique, en particulier des enfants, au Burundi*, Bujumbura, IDAY/Terre des Hommes, 2015.

4. L'Isteebu les a recensés en 2008 sous la rubrique « activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique ». Voir Isteebu, *Annuaire statistique du Burundi 2009*, n° 74, Bujumbura, Isteebu, 2011.

5. IDAY et Terre des Hommes, *Étude sur le travail domestique...*, *op. cit.*, p. 17.

6. IDAY, *Enquêtes sur les travailleurs domestiques: RDC, Burundi, Rwanda, Ouganda, Kenya*, Braine l'Alleud, IDAY International, 2016.

7. Cet article se focalise par choix sur la domesticité masculine, mes premières enquêtes dans les années 1990 m'ayant conduite à ne rencontrer que des hommes employés de maison, ce qui m'avait alors surpris. À l'époque, les filles étaient rares dans ces positions, et ce n'est qu'avec la guerre, comme on le verra plus loin, que leur nombre s'est accru. Ne pas les évoquer ne signifie pas qu'elles n'existent pas, mais elles sont plus confinées dans la maison que les travailleurs de ménage, ont des tâches comparables mais aussi d'autres plus spécialisées, en particulier avec les enfants, et surtout elles n'ont fait l'objet de mes recherches que plus récemment, ce qui aboutira ultérieurement à une autre étude.

collectives qui en font plus que des subalternes atones et précaires. Si, en 2019, ils incarnent souvent dans l'esprit citadin une jeunesse déracinée, déscolarisée et potentiellement délinquante, ils étaient, il y a un demi-siècle, encore vus comme des « évolués » et demeurent des intermédiaires incontournables de la sociabilité urbaine. Le paradoxe des relations de dépendance dans lesquels on les considère comme piégés est qu'elles peuvent être des ressources de l'émancipation, c'est-à-dire que, quand il ne parvient pas à les dompter, le politique est apprivoisé par ceux qui en paraissent le plus éloignés.

Des documents d'archives, des articles de presse et des témoignages appuieront cette réflexion. J'ai en effet conduit à partir des années 1990 des entretiens auprès de domestiques parlant le français et de leurs employeurs, dans des maisons « amies » où j'étais invitée à titre privé. En 2011, j'ai mené avec Épipode Nsabayakare, étudiant en littérature, une série d'enquêtes auprès d'associations à Bujumbura, et dans le chef-lieu d'une commune proche, Nyabiraba, avec des employés de maison qui y rejoignent leur famille le week-end. Enfin, dans le cadre du projet Suburbu (« Subsistance urbaine et mobilisations du travail au Burundi, XX<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle »), j'ai réalisé en 2018 et en 2019 avec Égide Nikiza, étudiant en sociologie, des enquêtes auprès de jeunes recrues dans les villes de Ngozi, Gitega et Rutana, et seule, avec des syndicalistes et des avocats<sup>8</sup>.

#### **UNE HISTOIRE DE LA DOMESTICITÉ MASCULINE AU BURUNDI ET DE SES RAPPORTS AU POLITIQUE**

La domesticité masculine n'est pas un phénomène propre au Burundi – les cas de la Zambie, de la Tanzanie ou du Cameroun ont été analysés ou romançés ailleurs<sup>9</sup> –, mais sa pérennité et son ampleur invitent à un retour à l'histoire pour en saisir les spécificités. Les sources sur la période monarchique sont peu prolixes sur le sujet, mais elles mettent en exergue une figure de « serviteur », le *mushumba*, qui a des points communs avec celle du domestique de l'époque

8. Le projet Suburbu (IRD-Université du Burundi) est une jeune équipe associée à l'IRD dont un axe est consacré à la domesticité. Je remercie ici Épipode Nsabayakare et Égide Nikiza pour leur aide dans la conduite des entretiens en kirundi et en kiswahili, que je baragouine. Je sais gré aussi aux lecteurs qui m'ont aidée à améliorer cet article, en particulier Pierre Benetti. Dans les notes qui suivent, les personnes interrogées sont identifiées par leurs seules initiales pour préserver leur anonymat.

9. K. T. Hansen, *Distant Companions: Servants and Employers in Zambia, 1900-1985*, Ithaca, Cornell University Press, 1989; J. Bujra, *Serving Class: Masculinity and the Feminisation of Domestic Service in Tanzania*, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2000; F. Oyono, *Une Vie de boy*, Paris, Julliard, 1956.

*Politiser le travail domestique*

contemporaine. Si l'apparition d'un groupe de travailleurs rémunérés pour des travaux ménagers à l'époque coloniale est bien le produit de changements engendrés par la domination européenne, le poids des stratifications sociales héritées du passé éclaire aussi les relations contradictoires que les citadins conservent aujourd'hui avec leurs *boys*, dénigrés mais indispensables.

***Le mushumba, ou le paradoxe de la liberté politique dans la servitude sociale***

Dans le système monarchique burundais ancien, la cour royale et les familles princières employaient des serviteurs dont les tâches étaient strictement réparties (cuisiniers, baratteurs, « suivantes » pour s'occuper des chambres ou des petits princes...) <sup>10</sup>. Ces fonctions relevaient d'une domesticité honorifique, compensée par la fourniture des repas et de l'habillement, et gratifiée par des dons <sup>11</sup>. Toutefois, ces serviteurs n'étaient qu'une minorité des subordonnés, et si l'on veut trouver dans le passé précolonial une figure proche de celle du domestique contemporain, c'est à l'évidence celle du *mushumba* (pl. *abashumba*) qu'il faut convoquer. Elle résume en effet la condition d'une survie dans la pauvreté, quand un individu démuné de tout cherchait à « se faire posséder » pour être nourri par un *shebuja* (« patron », « maître »), chez qui il devenait un « homme à tout faire <sup>12</sup> ». La variété des traductions du mot *umushumba* en français illustre autant les cadres idéologiques de l'ethnohistoire burundaise écrite par les Européens que les imaginaires locaux : « esclave » ou « serf » dans une interprétation féodale de la société ancienne ; « valet » ou « serviteur » dans sa vision seigneuriale ; « domestique », « larbin » ou « vagabond » quand les Burundais traduisent <sup>13</sup>.

L'anthropologue Roger Botte a pour sa part réuni les *bashumba* dans une « classe sociale » à part entière, celle de « paysans sans terre <sup>14</sup> ». Laisant de côté le débat sur l'à-propos de cette assignation à une classe sociale, on retiendra que la situation du *mushumba* dans les rapports sociaux et politiques précoloniaux était paradoxale : à une époque où l'accès à la terre représentait pour les autorités politiques le moyen essentiel de contrôle sur les hommes,

10. Sur l'organisation du royaume du Burundi à son apogée, au XIX<sup>e</sup> siècle, voir É. Mworoha, *Peuples et rois de l'Afrique des lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au XIX<sup>e</sup> siècle*, Dakar/Abidjan, NEA, 1977 ; A. Nsanze, *Le Burundi ancien. L'économie du pouvoir de 1875 à 1920*, Paris, L'Harmattan, 2001.

11. A. Nsanze, *Le Burundi ancien...*, op. cit., p. 111-112.

12. R. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale... », art. cité, p. 605 et 617.

13. *Ibid.*, p. 618 ; T. Nsabimana, « Le contrôle de la main-d'œuvre... », art. cité, p. 308 ; F. M. Rodegem, *Dictionnaire rundi-français*, Tervuren, Musée royal de l'Afrique centrale, 1970, p. 431-432.

14. R. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale... », art. cité.

la non-soumission de ce dernier, dépossédé de tout lopin à cultiver pour l'une ou l'autre raison (famine, endettement...), le rendait « libre » de toute attache politique, même s'il devait en contrepartie une subordination totale à son *shebuja*. Le fait qu'il ne réalise « aucune des valeurs dominantes que tout homme se doit d'atteindre » (posséder une terre, prendre les armes pour un chef, lui porter tribut) en faisait « un être inutile » vivant aux dépens de la société, dont il refusait pourtant d'assurer la reproduction, et en même temps un *inyegezi* (« celui qui ne se montre pas aux autorités<sup>15</sup> »), c'est-à-dire que son refus du surtravail pour un supérieur le plaçait « en dehors du politique<sup>16</sup> ». Pour ces raisons, tel un enfant, il était privé de parole et de participation aux choix collectifs, et dans sa condition de dépendance, il était alors aussi le « non-libre » par excellence. Il conservait néanmoins une marge d'action non négligeable, celle de pouvoir quitter son maître sans préavis (« *gusitura* » : « abandonner ») si l'accumulation du travail, les sévices ou une nourriture insuffisante devenaient intolérables.

C'est dans cette possibilité de *gusitura* que réside toute l'importance des liens personnels tissés entre le domestique et le patron, distincts des relations de clientèle (*ubugabire*) dont les fondements étaient lignagers et fonciers, et le « contrat » publicisé. Entre le *mushumba* et le *shebuja* se lisaient bien des rapports hiérarchiques, mais point de relation de parenté, de lien ethnique ou de pacte officiel. La relation d'homme à homme qui se construisait était entre pauvre et riche, elle ne suivait pas un modèle réglé à l'avance, mais variait d'un cas à l'autre, la ration alimentaire d'un côté et les services rendus de l'autre établissant en premier ressort la qualité du lien établi. La situation du *mushumba* était même réversible si « son intelligence de la société » rencontrait la reconnaissance du *shebuja* : il pouvait alors devenir *umugererwa*, un « adopté » à qui le maître confiait un bout de terre, réintégrant par là le monde des hommes libres<sup>17</sup>.

Botte estime que l'effectif des *bashumba* est longtemps resté faible et stable, mais qu'avec l'accroissement de l'emprise du pouvoir royal sur le foncier et la généralisation des relations de subordination personnelle, il se serait étoffé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>18</sup>. Or c'est à cette époque que les premiers étrangers ont fait leur apparition sur le littoral du lac Tanganyika, d'abord des traitants zanzibarites, puis des explorateurs et des missionnaires européens, et bientôt les militaires allemands. Sans qu'il soit possible d'affirmer que les *bashumba*

15. É. Mworoha, *Peuples et rois...*, op. cit., p. 176.

16. R. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale... », art. cité, p. 610-611, 620. La suite s'inspire aussi de cet article, p. 617-618 et p. 621.

17. É. Mworoha, *Peuples et rois...*, op. cit., p. 175-177.

18. R. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale... », art. cité, p. 616 et 623.

*Politiser le travail domestique*

aient été les premiers ou les seuls à se mettre au service des nouveaux maîtres du pays, on ne peut écarter l'idée d'un transfert au moins partiel de leur servilité vers un patronage extérieur inédit, dans la mesure où leur catégorie était la seule « disponible » pour s'employer à d'autres travaux que ceux des champs.

*L'apparition des boys dans la ville coloniale, ou les domestiques comme passeurs*

La main-d'œuvre et les soldats africains qui ont bâti sous les ordres allemands les villes d'Usumbura à partir de 1897 et de Gitega à partir de 1912 provenaient du monde « swahili » de la côte orientale du continent<sup>19</sup>. La plupart engageaient sur place des « locaux » comme domestiques, et « les officiers allemands, les prêtres et les marchands indiens et arabes embauchaient eux aussi des hommes pour laver, cuisiner et nettoyer<sup>20</sup> ». Durant la colonisation allemande (1896-1916), les Burundais formaient donc déjà la majorité des *boys* (le mot est arrivé avec les caravanes est-africaines), ce que confirment les documents des débuts de la période coloniale belge (1916-1962). Mais les sources ne disent rien sur leur provenance ou leur effectif dans des villes aux dimensions très restreintes au début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>21</sup>. Tout juste peut-on repérer dans les archives leur diversité ethnique et religieuse, puisqu'on trouve dans les années 1920-1930 des *boys* hutu et tutsi, et des musulmans comme des chrétiens<sup>22</sup>. On peut aussi déduire, des cas de domestiques devenus interprètes ou clercs au début du mandat belge, que certains parlaient des langues allogènes comme le kiswahili ou le français<sup>23</sup>. Enfin, on constate une primauté masculine qui n'est pas élucidée par les archives. L'un des arguments à propos de la Rhodésie du Nord, celui d'une « anxiété sexuelle » vis-à-vis des femmes noires<sup>24</sup>, a peut-être valu au Burundi à l'époque belge

19. C. Dickerman, « The Founding of Bujumbura », art. cité; J.-P. Chrétien, *Gitega, capitale du Burundi. Une ville du Far West en Afrique orientale allemande (1912-1916)*, Paris, Karthala, 2015. Usumbura est devenue la capitale politique du pays en 1962 sous le nom de Bujumbura. Gitega l'a remplacée dans cette fonction en 2018.

20. C. Dickerman, « The Founding of Bujumbura », art. cité, p. 48.

21. En 1912, Usumbura comptait 4 000 habitants, tous Africains sauf une quarantaine d'Indiens et d'Arabes et une dizaine d'Européens. Voir C. Deslaurier, « Burundi », in G. Simon (dir.), *Dictionnaire des migrations internationales*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 394.

22. Les mentions sur les *boys* sont ponctuelles dans la masse d'archives que j'ai consultées depuis trente ans. Les éléments utilisés ici sont principalement issus du fond BUR (Burundi) des Archives africaines de Belgique (AAB), et des fonds AB (Gitega) et AH (Muhinga) des Archives nationales du Burundi (ANB).

23. AAB, BUR 16 : dossier Buryeburye, 1934-1952; BUR 13 : dossier Salehe bin Hamisi, 1942-1960.

24. K. T. Hansen, *Distant Companions...*, op. cit., p. 106-111, 153.

*Des « boys » aux « travailleurs de maison » au Burundi, ou le politique domestiqué*

quand les épouses coloniales s'y sont installées, mais plus tôt, sous l'occupation allemande, ce sont surtout des militaires qui étaient présents, sans leur famille, ce qui invalide plutôt cette hypothèse. L'idée que l'univers urbain était propice à l'immoralité, partagée par les colonisateurs et les Burundais, a sans doute contribué au maintien des femmes dans la ruralité. Comme la répartition des tâches domestiques dans la période précoloniale n'interdisait pas que des hommes cuisinent ou fassent le ménage et que, de surcroît, ce sont les hommes qui devaient payer l'impôt, aucune raison n'incitait en réalité les femmes à chercher un salaire en ville.

C'est dans les années 1920, avec l'essor colonial belge, que le monde domestique s'est segmenté, refoulant définitivement les *bashumba* dans la ruralité<sup>25</sup> au moment où les *boys* étaient projetés dans la sphère réglementée du travail et de la mobilité en ville. Car il fallait en effet aux « indigènes » un livret pour circuler et résider dans les « cités africaines », réunies sous le nom de Centres extra-coutumiers (CEC)<sup>26</sup>. À Usumbura, dans la « circonscription urbaine » (CU) réservée aux Européens et aux Asiatiques (Indiens, Arabes), la seule dérogation à l'interdiction faite aux Africains de circuler durant la nuit et de s'installer était justement celle accordée aux domestiques qui y travaillaient et logeaient dans les « boyeries » à l'arrière des villas<sup>27</sup>. En fait, l'essor de la catégorie des *boys* a illustré les changements engendrés par la colonisation dans le pays, avec l'introduction de l'économie monétaire et de la fiscalité, et le développement des villes et du salariat. Le déploiement concomitant de la bureaucratie coloniale et de la religion chrétienne a alimenté la demande en personnel, de la part des Blancs comme des Noirs (fonctionnaires, missionnaires, assistants administratifs...). Le coût d'un employé, et bientôt de plusieurs, étant faible<sup>28</sup>, plus les ménages urbains se sont multipliés, plus les tâches domestiques ont été fractionnées et les *boys* spécialisés (cuisinier, *groom*, jardinier, gardien). Les autorités « coutumières » et les auxiliaires implantés dans le monde rural ont plus tard emboîté le pas en embauchant également des *boys* à peu de frais<sup>29</sup>.

25. R. Botte, « Processus de formation d'une classe sociale... », art. cité, p. 624.

26. C. Deslaurier, *Un monde politique en mutation : le Burundi à la veille de l'Indépendance (1956-1961)*, Thèse de doctorat en histoire, Paris, Université Paris 1, 2002, p. 184-193.

27. A. Cornet, « Punir l'indigène : les infractions spéciales au Ruanda-Urundi (1930-1948) », *Afrique & Histoire*, vol. 7, 2009, p. 65.

28. En 1960, un *boy* touchait environ 700-800 francs par mois, quand un auxiliaire africain de la plus basse catégorie de l'administration coloniale en gagnait 15 000. Voir C. Deslaurier, *Un monde politique...*, op. cit., p. 478. On doit signaler que le *boy* était nourri et logé, ce qui compensait en nature une partie de son déficit salarial, même si l'alimentation et la couche restaient des plus précaires.

29. Un *boy* dans le nord-est du pays gagnait 100 francs par mois en 1958 ; son patron, un commis-comptable burundais, en touchait environ 10 000 (ANB, AH 5.65).

*Politiser le travail domestique*

Au service des Européens et des élites africaines qui affectaient d'adopter un standard de vie « à l'occidentale », les *boys* ont été considérés pendant la colonisation comme des privilégiés par la « masse paysanne », en raison de leurs facilités de circulation et de l'argent qu'ils gagnaient. Surtout, ils partageaient avec les « évolués », comme on appelait les élites africaines à l'époque, un bien précieux : le double accès à la modernité urbaine et à la ruralité dont ils étaient issus<sup>30</sup>. Au plus près des Blancs ou des Burundais travaillant pour eux, ils étaient censés en connaître les « secrets » et pouvoir capter la subtilité de leur comportement<sup>31</sup>, et ils se considéraient eux-mêmes comme des « évolués », par le simple fait qu'ils vivaient dans l'univers extra-coutumier, se nourrissaient plusieurs fois par jour et s'habillaient selon les codes occidentaux<sup>32</sup>. Réciproquement, la société coloniale trouvait en eux de parfaits informateurs pour connaître « l'état d'esprit des populations<sup>33</sup> ».

Intermédiaires entre deux mondes, les *boys* ont atteint à cette époque une position à laquelle aucun *mushumba* n'aurait jamais pu prétendre. Pour autant, étaient-ils vraiment des figures de l'émancipation dans le système colonial ? Non pas. D'abord parce que les liens avec les patrons étaient noués dans le cadre des inégalités raciales et sociales qui fondaient les rapports humains en colonie : nulle familiarité ne pouvait exister entre un *boy* et son employeur blanc, et au service d'un Africain, la distance pouvait être plus radicale encore, la nécessité de se distinguer de la « piétaille » noire étant pressante. Ensuite, parce que les représentations des *boys* demeuraient négatives, comme le montrent les dossiers judiciaires dans lesquels ils sont impliqués pour paresse au travail, vol ou alcoolisme, et décrits comme des êtres serviles et oisifs<sup>34</sup>. Enfin, ils étaient considérés comme incapables de se diriger seuls, au même titre d'ailleurs que les autres indigènes : l'émancipation du Burundi était à peine envisagée par les colonisateurs belges au milieu des années 1950<sup>35</sup>, *a fortiori* celle des dépendants était-elle impensable.

La mue politique du Burundi n'a vraiment commencé qu'en 1959, quand des réformes liées aux événements violents au Congo et au Rwanda ont été lancées pour africaniser l'administration et faire élire par la population ses

30. A. Munezero, *La place des évolués dans la société burundaise, 1940-1961*, Mémoire, Bujumbura, Université du Burundi, 1984.

31. F. Oyono a bien décrit cette représentation au Cameroun dans *Une Vie de boy*, *op. cit.*

32. Voir leurs témoignages dans A. Munezero, *La place des évolués...*, *op. cit.*, p. 42-46.

33. Des bulletins de la Sûreté coloniale montrent que des *boys* en ont été des indicateurs. Voir C. Deslaurier, « Du nouveau pour l'histoire politique du Burundi à la veille de l'indépendance (1958-1961) : la documentation secrète de la Sûreté », *Cahiers du CRA*, n° 9, 1998, p. 51-52.

34. Les dossiers BUR 184 et BUR 188 des AAB en fournissent plusieurs exemples.

35. On rappellera que l'idée d'une indépendance à échéance de 30 ans, formulée en 1956 par J. Van Bilsen (*Vers l'indépendance du Congo et du Ruanda-Urundi*, Kinshasa, PUZ/Cedaf, rééd. 1977), avait à l'époque fait scandale.

représentants<sup>36</sup>. De nombreux partis ont alors animé une riche vie politique qui a aussi concerné les domestiques. Ces derniers n'avaient jamais formé de syndicat auparavant, comme cela a pu être le cas au Kenya ou en Tanzanie dans les années 1940-1950<sup>37</sup>. La législation coloniale l'excluait<sup>38</sup> et, surtout, ils constituaient un agrégat d'individus hétérogène du point de vue des conditions de vie et de travail, certains étant employés chez les Européens ou les Asiatiques, d'autres auprès des élites africaines<sup>39</sup>. Mais pour la première fois en 1960, on les voit apparaître dans des configurations politiques inédites. Ainsi, le parti nationaliste Uprona (Unité et progrès national) a présenté seize *boys* sur sa liste au scrutin communal de 1960 à Usumbura, soit 10 % des candidats<sup>40</sup>. Aucun ne fut élu, mais d'autres l'ont été ailleurs<sup>41</sup>. L'année suivante, pour les législatives, on trouve encore des *boys* de missions catholiques sur les listes électorales<sup>42</sup>. Ces exemples, limités quant à la visibilité des domestiques en politique, suggèrent malgré tout que l'effervescence de la décolonisation a pu normaliser l'idée de leur participation à la vie sociale et politique du pays – comme elle a bénéficié à d'autres subalternes, telles les femmes, électriciens pour la première fois en 1961.

### *La domesticité entre crise économique et conflits ethno-politiques (années 1960-2000)*

Entrés de plain-pied dans la citoyenneté électorale à la veille de l'indépendance en 1962, les Burundais en sont presque aussitôt ressortis, quand le paysage politique s'est réduit en 1966 à celui du parti unique Uprona, et qu'après la chute de la monarchie, trois Républiques successives inaugurées par des coups d'États ont ceinturé l'espace de l'action et du débat publics.

36. C. Deslaurier, *Un monde politique...*, op. cit., p. 273-292, et 390-410.

37. K. T. Hansen, *Distant Companions...*, op. cit., p. 166-170; J. Bujra, *Serving Class...*, op. cit., p. 154-164.

38. C. Deslaurier, *Un monde politique...*, op. cit., p. 361-362.

39. En 1960, Usumbura comptait 47 050 habitants, mais il est difficile d'estimer l'effectif des *boys* parmi cette population. On sait seulement qu'à l'époque, de « 100 à 200 électeurs burundi, *boys* pour la plupart », résidaient dans la CU d'Usumbura, qui comptait alors 5 300 habitants. Voir AAB, BUR 67: « Note sur le problème d'Usumbura », 2 juillet 1960. Une indication antérieure signale qu'en 1947, sur les 6 576 habitants du CEC Buyenzi d'Usumbura, 1 700 payaient l'impôt, dont 165 *boys*. Voir L. Anciaux, *Le problème musulman dans l'Afrique belge*, Bruxelles, Institut royal colonial belge, 1949, p. 17.

40. AAB, BUR 62: « Liste des candidats aux élections communales », Usumbura, sd [1960]. La moyenne d'âge de ces *boys* était de 37 ans; une moitié avait un niveau d'instruction primaire, l'autre n'était pas allée à l'école.

41. ANB, AB 37: fiches des conseillers élus à Mungwa, 21 décembre 1960.

42. ANB, AB 115: candidats aux élections législatives du 18 septembre 1961, circ. Runyoni-Mugera.

*Politiser le travail domestique*

Même si les données manquent sur les transformations du monde domestique durant cette période qui a séparé le multipartisme des années 1960 de sa renaissance en 1992, on sait que les années 1960-1980 ont vu la bureaucratie burundaise et ses élites s'étoffer, et les commerçants étrangers et les coopérateurs européens continuer d'employer du personnel de maison en nombre<sup>43</sup>. En revanche, alors que les années 1980 ont souvent été perçues comme fastes économiquement, elles se sont refermées sur un programme d'ajustement structurel lancé en 1986 qui a eu un impact négatif sur l'emploi public, et par contrecoup sur l'embauche et les salaires des domestiques<sup>44</sup>. Les années 1990-2000 ont été encore plus contrastées, puisqu'à l'euphorie de l'ouverture démocratique a succédé, à partir de 1993, la violence des massacres ethnopolitiques et d'une longue guerre civile qui ont laissé le pays exsangue. Les villes sont devenues des refuges quand les campagnes s'embrasaient, accentuant l'exode rural et faisant exploser le nombre de citadins, en particulier à Bujumbura<sup>45</sup>, ainsi que l'offre et la demande en personnel domestique.

Faute de statistiques, on ne peut pas aller loin dans l'analyse des effectifs des employés de maison entre les années 1960 et 2000 (les recensements de 1979 et 1990 ne les ont pas comptés, contrairement à celui de 2008), mais à partir de mes observations depuis 1990, des remarques peuvent être formulées sur l'évolution globale des structures de la domesticité. Ainsi, la prééminence des hommes adultes est restée marquante, mais lorsque les événements de 1993 et la guerre ont éclaté, des phénomènes nouveaux sont apparus, comme l'afflux en ville de jeunes isolés, le « confiage » d'enfants à la parenté citadine (y compris, et de manière nouvelle, des filles<sup>46</sup>), ou l'escapisme de ruraux ruinés sur leur colline et venant offrir leur force de travail en ville. Si la stabilité de l'emploi domestique a perduré dans les quartiers aisés de Bujumbura,

---

43. La situation décrite par Alain Hanssen au Rwanda dans les années 1980 vaut aussi pour le Burundi. Voir *Le désenchantement de la coopération. Enquête au pays des mille coopérateurs*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 86-87.

44. P. Englebert et R. Hoffman, « Burundi: Learning the Lessons », in I. Husain et R. Faruquee (dir.), *Adjustment in Africa: Lessons from Country Case Studies*, Washington, The International Bank for Reconstruction and Development/The World Bank, 1994, p. 11-71.

45. Le taux d'accroissement annuel moyen de la population de Bujumbura a été de 5 % entre 1979 et 1990 (162 322 et 234 581 habitants selon ces recensements), mais il a été plus spectaculaire ensuite, passant à 11 % par an entre 1990 et 2008, avec 497 166 habitants recensés en 2008 (données Isteebu).

46. L'apparition de (jeunes) filles dans le monde domestique date clairement de cette époque de désastre économique et social généralisé. Leur irruption sur le « marché » du travail de maison n'a cependant pas, semble-t-il, introduit une forme de compétition avec les garçons ou les hommes, le motif initial de leur recrutement étant surtout celui de la garde des enfants, autrefois assurée par les épouses qui ne travaillaient pas, et peu par les employés de maison masculins. Aujourd'hui encore, même si elles se chargent de multiples tâches du quotidien en dehors de la garde des enfants, les filles et femmes de ménage sont souvent associées à un autre domestique, homme, dans les foyers.

l'extension et la paupérisation des quartiers périphériques ont en revanche contribué à une plus grande vulnérabilité des *baboyi*, plus nombreux sur le marché du travail et moins rémunérés puisque les patrons étaient eux-mêmes appauvris.

En fait, les domestiques absorbent les secousses subies par la société dont ils reflètent les travers et les solidarités, vu leur position singulière dans les foyers. Ils renvoient les images positives ou négatives de relations humaines qui se transforment, et à cet égard il est intéressant de relever ce que les crises qui ont agité le Burundi depuis l'indépendance ont produit dans leurs rapports aux employeurs et leur vie personnelle.

Ainsi, un témoignage rapporte le rôle joué par un *boy* dans l'arrestation de Paul Mirerekano, figure politique hutu des années 1950-1960, soupçonné d'avoir été impliqué dans une tentative de coup d'État en 1965 et d'avoir formé une milice responsable du massacre de Tutsi dans le centre du pays<sup>47</sup>. Recherché pour ces raisons, il « s'est caché pendant un mois [...] mais a été découvert grâce au *boy*. Sa femme partait toujours à 11 h 30 pour lui apporter la nourriture, le *boy* l'a suivie et a dénoncé sa cachette<sup>48</sup> ». Le contexte précis de cette dénonciation nous échappe (le domestique avait-il un compte à régler, des logiques ethniques ou vénales ont-elles présidé à la délation ?), mais elle illustre une forme de pouvoir singulier conféré à celui qui vit dans l'intimité des foyers, et dont l'usage dépend de la qualité du lien établi avec le patron. Cela dit, si l'ethnisation de la société burundaise a pu engendrer des peurs réciproques et avoir raison de certaines relations de loyauté, les exemples de protection mutuelle entre patrons et domestiques sont aussi fréquents<sup>49</sup>. Des témoignages en font état lors des massacres de 1972 et de 1993, qui ont touché l'un et l'autre groupe ethnique<sup>50</sup>. En 1995, dans le quartier de Mutanga Nord à Bujumbura, où résidaient de nombreux fonctionnaires et militaires, hutu et tutsi, des domestiques hutu ont alerté leurs employeurs pour qu'ils ne rentrent

47. Ce coup d'État manqué, suivi de massacres de Tutsi, a donné lieu à l'exécution en représailles de dizaines de soldats et de leaders hutu. Voir A. Mariro, *Burundi 1965, la première crise ethnique. Genèse et contexte géopolitique*, Paris, L'Harmattan, 2005.

48. Entretien avec T. N. réalisé par Valeria Alfieri, Bujumbura, juillet 2010. Mirerekano a ensuite été exécuté. Voir C. Deslaurier, « Paul Mirerekano », in H.-L. Gates et E. K. Akyeampong (dir.), *Dictionary of African Biography*, New York, Oxford University Press, 2012, p. 226-227.

49. En l'absence de statistiques ethniques, il serait fallacieux d'extrapoler un recrutement préférentiel parmi les domestiques. Majoritaires dans la population, les Hutu le sont aussi dans la domesticité, où l'on trouve également des Tutsi. Quant aux couples employés-employeurs, ils sont aussi souvent mixtes que les couples maritaux dans la société.

50. J.-P. Chrétien et J.-F. Dupaquier, *Burundi 1972. Au bord des génocides*, Paris, Karthala, 2007, p. 87 ; J.-P. Chrétien et M. Mukuri (dir.), *Burundi, la fracture identitaire. Logiques de violence et certitudes « ethniques »*, Paris, Karthala, 2002, p. 221.

*Politiser le travail domestique*

pas chez eux car des rebelles infiltrés dans les maisons les y attendaient<sup>51</sup>. Dans le même quartier, en 2005, alors que des combats faisaient rage dans les contreforts montagneux de la capitale entre l'armée et les rebelles du Palipehutu-FNL (Parti pour la libération du peuple hutu-Forces nationales de libération), un employeur tutsi a caché plusieurs mois le beau-frère de son travailleur hutu, accusé à tort de faire partie de la rébellion : les appréhensions liées à la radicalité anti-tutsi de ce mouvement armé ont été levées par la confiance totale qu'il accordait à son employé, selon ce dernier<sup>52</sup>.

Les domestiques ne sont en outre pas enfermés dans des interactions avec leurs seuls employeurs, ils sont aussi présents en ville où ils se déplacent constamment, ou dans leur milieu familial quand ils rentrent chez eux. Ils ont ainsi également subi les intrusions du politique et de ses violences dans leur propre vie. En 1972, lors des tueries massives qui ont touché tous les Hutu un tant soit peu instruits ou prospères<sup>53</sup>, l'image d'« évolués » qui leur était encore conférée leur a parfois coûté cher. Un témoin rapporte ainsi comment des *boys* ont été raflés, et ne sont jamais revenus, parce qu'ils « étaient bien habillés » et « semblaient être intellectuels<sup>54</sup> ». En 1992, un « *groom*-cuisinier » que je connaissais bien me racontait à quel point l'ouverture démocratique le réjouissait car il y voyait les présages d'une amélioration de la situation du pays et, espérait-il, de la sienne. Mais en 1994, alors que la balkanisation ethnopolitique de Bujumbura avançait, il m'expliquait plus amèrement comment, selon le lieu où il devait se rendre pour faire les courses, il choisissait en cas d'averse l'un des deux parapluies bicolores disponibles dans la maison : le rouge et blanc quand il se rendait dans un quartier « tutsi » ou le vert et blanc s'il devait traverser un quartier « hutu<sup>55</sup> ». En 1995, la situation avait empiré : sa circulation en ville en tant que Hutu était devenue risquée et, pour se protéger, tous les domestiques du quartier s'organisaient pour partir en groupe au marché – quand ils venaient encore au travail. Marié sur sa colline d'origine, il s'était installé chez son patron depuis un an et n'avait plus vu son épouse et son enfant depuis lors, car sa mobilité était entravée par des barrages érigés partout<sup>56</sup>.

51. Entretien avec A. Y., Bujumbura, 20 août 2007 ; J.-P. Chrétien et M. Mukuri (dir.), *Burundi, la fracture...*, *op. cit.*, p. 389. À cette époque, les quartiers de Bujumbura étaient déjà presque tous « épurés » ethniquement, mais celui de Mutanga Nord restait mixte.

52. Entretiens avec V. N. et B. H., Bujumbura et Nyabiraba, 23 et 30 juillet 2011.

53. J.-P. Chrétien et J.-F. Dupaquier, *Burundi 1972...*, *op. cit.*, p. 244-246.

54. *Ibid.*, p. 185.

55. Il s'agit des couleurs des grands partis rivaux de l'époque : rouge et blanc pour l'Uprona, ancien parti unique supposé représenter les Tutsi ; vert et blanc pour le Frodebu (Front pour la démocratie au Burundi), parti vainqueur des élections de 1993, censé réunir les Hutu.

56. Entretiens avec E. M., Bujumbura, mai 1992, octobre 1994, décembre 1995. D'autres témoignages sur les risques encourus à l'époque par les journaliers descendant des collines vers Bujumbura

*Des « boys » aux « travailleurs de maison » au Burundi, ou le politique domestiqué*

Les crises postcoloniales ont donc rattrapé les domestiques burundais là où ils exerçaient, les poussant à prendre position ou à adopter des tactiques pour garantir leur survie et leur subsistance, parfois aussi celles de leurs employeurs. Ces dispositifs, qui se sont imposés à eux durant la guerre, incitent à regarder de plus près la manière dont peut aussi se faire leur passage au politique en dehors de contextes violents.

**POLITISATION DES DOMESTIQUES ET DOMESTICATION DU POLITIQUE**

La guerre n'a pas mis fin au processus de libéralisation qui avait fait émerger une société civile active au début des années 1990. Au contraire, elle a stimulé des dynamiques nouvelles de conscientisation et de mobilisation dans la société. La naissance de radios libres et l'expansion des téléphones portables ont encouragé la libération d'une parole publique autrefois plus circonspecte. Les engagements des organisations nationales ou internationales en faveur de « la défense des droits » ont aussi renforcé cette vitalité, surtout après les divers accords de paix de 2000-2003. Des groupes d'ordinaire peu présents dans le champ politique ont commencé à s'organiser (ou à se voir proposer de le faire), y compris les domestiques dont les effectifs avaient gonflé durant la guerre : selon une estimation basse, ils étaient plus de 41 000 en 2008 dans le pays<sup>57</sup> et représentaient 13,5 % des actifs occupés en milieu urbain<sup>58</sup>. En revenant sur l'histoire de leurs associations et de leurs syndicats, on interrogera d'abord la part d'autonomie ou d'imposition que ces organes recouvrent. Ensuite, on questionnera la capacité des travailleurs domestiques à développer hors de ces collectifs formels des stratégies d'action et de défense plus diffuses.

---

figurent dans C. Ntahe, *Elles. Un hommage aux oubliées*, Le Cap, Institute for Justice and Reconciliation, 2018, p. 6 et 18.

57. Isteebu, *Annuaire statistique...*, *op. cit.*, p. 20 et 153. Les tranches d'âges actives admises au Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2008 étaient de 10 ans et plus, mais ici les chiffres ne retiennent que la population active de 15 à 64 ans, ce qui entraîne une sous-estimation des effectifs des employés de maison puisque de nombreux enfants le sont. En 2014, on estimait à plus 10 000 les moins de 16 ans en service domestique. Voir Ministère de la Fonction publique, du travail et de la sécurité sociale *et al.*, *Rapport de l'enquête quantitative sur le travail domestique...*, *op. cit.*, p. 18.

58. Ministère de l'Intérieur, *RGPH 2008. Caractéristiques économiques de la population du Burundi*, Bujumbura, Ministère de l'Intérieur, 2011, p. 59.

***Quand les boys deviennent des travailleurs: professionnaliser ou contrôler les domestiques ?***

Les domestiques n'ont jamais été considérés comme de véritables travailleurs au Burundi. Ils n'étaient pas comptés dans la « main-d'œuvre indigène » à l'époque coloniale<sup>59</sup> et ils n'ont pas plus été intégrés au seul syndicat autorisé durant le régime monopartite, l'Union des travailleurs du Burundi. Plus tard, quand les premiers syndicats libres sont nés avec la démocratisation en 1992, aucun n'a non plus inclus les domestiques, ni d'ailleurs le moindre employé du secteur informel. En fait, c'est l'informalité qui explique l'exclusion durable des domestiques de toute forme de représentation officielle, car bien que le Code du travail, datant de 1993, concerne toutes les relations entre employés et employeurs liés par un contrat, écrit ou verbal, en réalité son interprétation se limite toujours au domaine de l'emploi formel<sup>60</sup>. Par conséquent, la possibilité de s'unir est restreinte pour les travailleurs du secteur informel, alors que celui-ci concentre la majorité des emplois au Burundi (77 % des emplois non agricoles en 2014)<sup>61</sup>. C'est la raison pour laquelle les formes initiales de regroupement des domestiques ont été des associations, soumises à une législation favorable<sup>62</sup>. Les premières ont émergé à Bujumbura dans les années 2000, puis elles se sont épanouies, fédérées, et parfois étendues dans d'autres villes du pays. En 2019, elles étaient une demi-douzaine, depuis la pionnière Convergence pour l'auto-développement des domestiques (CAD), créée en 2002 mais en sommeil depuis 2013, jusqu'au Collectif des associations des travailleurs domestiques et des employeurs du Burundi (CATDE), agréé en 2016, en passant par l'Association des garçons et filles de ménage (AGFM, 2002), l'Association des travailleurs de ménage (ATM, 2006), l'Association pour l'encadrement des domestiques (Ados, 2011) ou encore Twiteze imbere (Ensemble pour le développement, 2013).

Toutes ces associations ont pour objectif la formation et la professionnalisation des domestiques afin de faire en sorte qu'ils deviennent des *bakozi bo mu nzu* (« travailleurs de maison ») plutôt que des *baboyi*. Dans ce domaine, l'une des expériences les plus originales a été menée par la CAD à Nyakabiga (Bujumbura), qui a loué jusqu'en 2013 un espace où elle gérait un bar-restaurant dont les bénéficiaires finançaient ses activités et les frais généraux. En 2011, elle comptait près de 500 membres, dont une majorité de jeunes hommes qui

59. C. Deslaurier, *Un monde politique...*, op. cit., p. 361-365.

60. Décret-loi n° 1/037 du 7 juillet 1993. Cette législation du travail est toujours en vigueur en 2019.

61. Avec les emplois agricoles, la part de l'informel passe à 96 %. Voir Danish Trade Union-Council for International Development and Cooperation (DTU-CIDC), *Burundi. Labour Market Profile 2018*, Copenhague, LO/FTF Council, 2018, p. 12.

62. Décret-loi n° 1/11 du 18 avril 1992 sur les associations sans but lucratif (révisé en janvier 2017).

suivaient des cours d'alphabétisation, de langues étrangères, de cuisine ou de mécanique automobile<sup>63</sup>. Le bar et la mécanique en moins, ce type de formations a été mis en place par toutes les autres associations. L'AGFM, qui revendiquait elle aussi 500 membres en 2007, les a conduites dans les quartiers Nord de Bujumbura<sup>64</sup>. Le Collectif des associations de travailleurs domestiques (CATD), qui a fédéré l'AGFM et l'ATM en 2012 et affirmait regrouper 7 000 membres en 2013, les a organisées dans sept quartiers de Bujumbura et a remis des centaines de certificats<sup>65</sup>. Twiteze imbere a fait de même à Bujumbura et comptait lancer l'initiative à Ngozi en 2019<sup>66</sup>. Les certificats visent à encourager la contractualisation des employés formés et l'augmentation des salaires, avec des garanties accordées par les associations aux employeurs.

Un autre volet de l'action associative est celui de l'assistance juridique et matérielle. Dans les conflits innombrables entre patrons et employés de maison, ces derniers, surtout les plus jeunes, sont souvent en situation de grande vulnérabilité face aux premiers. Les cas de maltraitance physique et verbale, de non-paiement des salaires ou de brusque renvoi sont légion, auxquels il faut ajouter les mises en cause, à tort ou à raison, pour vols ou détériorations. La plupart des associations ont mis en place des dispositifs incluant des avocats pour assurer la défense des travailleurs et les ont fait parfois gagner en justice – même si la conciliation extrajudiciaire est souvent privilégiée<sup>67</sup>. Des abris de secours ont été ouverts pour les domestiques chassés et des bénévoles règlent des situations d'urgence, en mettant parfois en péril leurs propres relations sociales<sup>68</sup>. Mais cet aspect du travail des associations crispe au plus haut point les employeurs et les autorités, qui les accusent d'être des vecteurs de déstabilisation des relations sociales. Ainsi, alors qu'elle commençait à organiser la CAD dans les années 2000, sa présidente a été incarcérée plusieurs mois pour incitation à la rébellion. Les représentants de

---

63. Entretiens avec I. N., chargé des formations, et avec huit membres de la CAD, Bujumbura, 27 et 29 juillet 2011. Les « bonnes » (*abayaya*), peu nombreuses, suivaient des cours de puériculture.

64. A. Muco et A. Hakizimana, « Les travailleurs domestiques ont des contrats », *Syfia Grands Lacs*, 11 mai 2007.

65. N. Sahabo, « Saviez-vous qu'il existe le Collectif des associations des travailleurs domestiques ? », *Iwacu*, 18 novembre 2013 ; A. Nduwamungu, « CATD : remise de certificats aux travailleurs domestiques », *Publication de presse burundaise (PPB)*, novembre 2014 ; voir aussi <catdeburundi.simplesite.com>, consulté le 31 octobre 2019.

66. Entretiens avec les membres du comité provincial, Ngozi, 26 juillet 2018 et 24 mai 2019.

67. Entretiens avec I. N. et E. N., membres de la CAD, Bujumbura, 23 juillet 2011 ; E. B., responsable de base à Terre des Hommes, Gitega, 2 avril 2018 ; A. N., substitut du procureur, Gitega, 3 avril 2018.

68. Entretien avec F. N., président de l'Ados, Gitega, 3 avril 2018. Ce dernier a connu des ennuis avec ses voisins et des autorités après avoir défendu un jeune frappé par son patron, ce qui l'a incité à éviter toute autre intervention.

*Politiser le travail domestique*

l'AGFM et de l'ATM ont aussi vu leur action entravée par les pouvoirs publics et plusieurs de leurs membres ont été emprisonnés en 2007<sup>69</sup>. En 2016, c'est le président de Twiteze imbere, « soupçonné de vouloir révolter les travailleurs domestiques contre le pouvoir du CNDD-FDD », qui a été arrêté<sup>70</sup>.

Ces entraves, combinées à la contraction de l'espace démocratique dès la fin des années 2000 et à la volonté du pouvoir de contrôler tous les mouvements sociaux ou politiques<sup>71</sup>, ont conduit à une transformation des pratiques des associations, certaines resserrant leur action sur des questions moins sensibles politiquement, d'autres s'adossant au contraire à la vision disciplinaire de l'encadrement des domestiques promue par les autorités. La directrice de la CAD, Goreth Kanyange, s'est d'abord engagée en 2009 dans un plaidoyer pour une loi reconnaissant le statut de travailleurs au personnel domestique<sup>72</sup>, puis a recentré son action sur les enfants et les jeunes, avec le soutien de l'Unicef, de Terre des Hommes et d'IDAY. En affinité avec les campagnes de l'OIT sur l'élimination des pires formes de travail des enfants<sup>73</sup>, cette initiative a donné lieu à des enquêtes dont les résultats sont parus peu avant l'arrêt des activités de la CAD<sup>74</sup>. De son côté, le CATD, devenu le CATDE en incluant l'Association des employeurs des travailleurs domestiques (AETD) en mai 2016, a adopté dès 2012 un discours en phase avec les volontés gouvernementales de surveillance de la société. En promouvant une « carte d'identification de métier » pour les employés de maison, l'objectif assumé était de rassurer les employeurs, de « faciliter la sécurité » en ville et d'aider la police à détecter les « bandits » prétendant être des domestiques<sup>75</sup>. En 2016, des campagnes de délivrance de cette carte estampillée AETD, perçues comme des adhésions forcées à l'association par les concernés, ont

69. A. Muco et A. Hakizimana, « Les travailleurs domestiques... », art. cité ; R. Manirambona, « Historique du CATD-Burundi », <catdeburundi.simplesite.com>, consulté le 31 octobre 2019.

70. Ligue burundaise de droits de l'homme « Iteka », *Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme au Burundi*, Bujumbura, Ligue Iteka, 2016, p. 161. Le Conseil pour la défense de la démocratie-Forces de défense de la démocratie (CNDD-FDD), issu d'une rébellion armée, est le parti au pouvoir depuis les premières élections post-conflit en 2005.

71. J. Hirschy et C. Lafont, « Esprit d'Arusha, es-tu là ? La démocratie burundaise au risque des élections de 2015 », *Politique africaine*, n° 137, 2015, p. 178-182.

72. IDAY, *Rapport d'activité 2012*, Braine l'Alleud, IDAY International, p. 11.

73. Le Burundi, membre de l'OIT depuis 1963, a ratifié en 2002 la Convention de l'OIT n° 182 portant sur ce point, puis adopté un Plan d'action national pour l'élimination des pires formes de travail des enfants (PAN-PFTE) en 2009.

74. M<sup>me</sup> Kanyange a été incarcérée en 2013 pour tapage sonore dans le bar de la CAD, selon les autorités, ce juste après avoir accordé à la BBC un entretien sur la servilité des domestiques. Voir IDAY, *NewsLetter*, 2013, p. 2. Peu de temps après, la société publique propriétaire de la parcelle où se situait le bar a rompu le contrat de location, mettant un terme aux activités de la CAD.

75. R. Manirambona, « Historique du CATD-Burundi », art. cité ; « L'importance du recensement des domestiques », *Jimbere*, n° 3, 2016, p. 17.

été lancées à Bujumbura<sup>76</sup>, justifiant par la suite l'arrestation de ceux qui ne l'avaient pas lors de contrôles de police effectués pour vérifier les « cahiers de ménage<sup>77</sup> ».

Aujourd'hui, le CADTE affiche volontiers sa proximité avec le pouvoir, même si ses excès de zèle ont été dénoncés en 2018<sup>78</sup>. Surtout, il fait depuis peu partie de la Fédération nationale des travailleurs domestiques (FNTD), l'une des trois fédérations sectorielles adoubées par la Fédération nationale des travailleurs du transport, du social et de l'informel (FNSTT-SI), elle-même issue de l'extension du tout premier syndicat de l'économie informelle, né en 2006 et consacré à l'origine aux taxis-vélos<sup>79</sup>. La FNSTT-SI et ses composantes sectorielles sont reconnues depuis 2014 par le ministère du Travail et affiliées à la puissante Confédération des syndicats du Burundi (Cosybu), qui plaide depuis des années pour la révision du Code du travail et la prise en compte des travailleurs de l'informel. Ce mouvement récent de syndicalisation articule ainsi un début de reconnaissance de travailleurs ignorés depuis toujours par les pouvoirs publics à l'ambition croissante des autorités de les contrôler politiquement et de les ponctionner fiscalement. Sans pouvoir déterminer la part exacte d'adhérents fournie par le CADTE à la FNTD parmi ses 11 300 affiliés en 2017, on doute du fait que cet effectif mirobolant pour une fédération à peine née n'ait aucun lien avec les campagnes d'identification comminatoires menées en 2016<sup>80</sup>. Les progrès de la syndicalisation des travailleurs domestiques ont ainsi le goût amer d'une imposition *top-down*, doublée d'une politisation forcée d'individus que des acteurs privés et publics envisagent aisément de mobiliser ou de taxer, sans toutefois les reconnaître comme des sujets de l'action sociale et politique.

76. Dépêches *Net Press*, 25 janvier, 10 septembre et 8 décembre 2016, <netpress.bi>; *Bonesha*, 7 avril et 24 octobre 2016, <bonesha.bi>; *RPA*, 2 juin 2016, <rpa.bi>. La carte était vendue 7 300 francs burundais, auxquels s'ajoutaient 2 500 francs burundais pour la photo et 500 francs burundais de cotisation mensuelle. En 2016, un domestique gagnait entre 20 000 et 60 000 francs burundais dans les quartiers pauvres ou moyens, et plus de 100 000 dans le quartier huppé de Kiriri (enquêtes personnelles). Mi-2016, un euro valait officiellement 1 800 francs burundais et 2 300 francs burundais sur le marché noir.

77. Les cahiers de ménage sont des registres où figurent les noms et le numéro de pièce d'identité de tous les occupants d'une maison. Payants et paraphés par le chef de quartier, ils sont utilisés depuis la crise sécuritaire et politique de 2015 à des fins de surveillance policière et exigés lors des opérations de bouclage des quartiers. Toute mobilité des personnes doit y être rapportée, ce qui ne manque pas de rappeler les livrets de circulation de la colonisation.

78. R. Manirambona, « Activités réalisées », <catdeburundi.simplesite.com>, consulté le 31 octobre 2019; L. Sikuyavuga, « Au-delà de la carte d'identification... », *Iwacu*, 5 janvier 2018; C. Irabaruta, « Musaga : des domestiques extorqués fâchés », *Iwacu*, 4 janvier 2018.

79. Mouvement pour la solidarité internationale (MSI)-Syndicat libéral (CGSLB), *Programme 2012-2014. Bonne pratique FNSTT-SI Burundi*, Bujumbura, MSI/CGSLB, 2015; DTU-CIDC, *Burundi...*, op. cit., p. 2, 24.

80. DTU-CIDC, *Burundi...*, op. cit., p. 25; entretien avec M. N., syndicaliste, Ngozi, 24 mai 2019.

### *Dynamiques et limites des groupements formels de travailleurs domestiques*

Les plaidoyers pour la reconnaissance des domestiques comme travailleurs, adossés aux pressions de l'OIT, de la Cosybu et des ONG pour que le Burundi modifie sa législation du travail et ratifie la Convention n° 189 de l'OIT sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (2011), même s'ils n'ont pas encore porté leurs fruits, ont sorti la domesticité du domaine privé pour l'ériger en question politique publique. Encore considérée comme folklorique quand une délégation de domestiques avait participé pour la première fois au défilé de la fête du travail le 1<sup>er</sup> mai 2007<sup>81</sup>, la perception de ces derniers comme « forces vives » du pays s'est accrue dans les années 2010 et a conduit les pouvoirs publics à réévaluer le poids économique de leur activité, au moins dans l'idée de l'assujettir à la taxation. La mise à l'agenda par les ONG des questions des contrats de travail, des rémunérations, des soins de santé, des temps de repos et de congés, mais aussi de la maltraitance, relayée par les médias, a par ailleurs conduit à dissiper un certain aveuglement sociétal sur l'importance des services rendus et la relégation de ceux qui s'y épuisent. La dynamique de progrès engagée pour que la situation des travailleurs domestiques s'améliore est donc appréciable, même si elle avance à pas comptés. Malgré cela, des questions demeurent sur le sens et l'intérêt du regroupement des employés de maison au sein de collectifs dont on ne sait pas toujours s'ils favorisent l'*empowerment* des intéressés ou leur maintien sous tutelle élitaire ou étatique, ou s'ils relèvent de tactiques individuelles d'ascension sociale ou politique pour ceux qui les créent et les dirigent.

La représentativité des collectifs bute d'abord sur leur caractère centralisé<sup>82</sup>. Bien que certains affichent l'ambition d'ouvrir des sections provinciales ou prétendent l'avoir fait, peu en réalité développent des activités hors de Bujumbura<sup>83</sup>, où se concentrent les citoyens, et donc le personnel domestique<sup>84</sup>. Cela laisse aux employés d'autres villes peu d'opportunités pour s'inscrire dans des mouvements associatifs, en dehors de cas où des autorités les

81. A. Muco et A. Hakizimana, « Les travailleurs domestiques... », art. cité.

82. Pour un constat semblable en Zambie, voir S. Hepburn, « Service and Solidarity: Domestic Workers, Informal Organising and the Limits of Unionisation in Zambia », *Journal of Southern African Studies*, vol. 45, n° 1, 2019, p. 31-47.

83. Hormis l'Ados, qui œuvre uniquement à Gitega, le CATDE revendique des sections à Ngozi, Karuzi, Muyinga et Kayanza, et Twiteze imbere a une section à Ngozi (enquêtes Suburba, 2018 et 2019).

84. Les travailleurs domestiques composaient 18,7 % de la population active occupée à Bujumbura en 2008, mais seulement 1,3 % à Gitega et 1 % à Ngozi. Voir Ministère de l'Intérieur, *RGPH 2008...*, *op. cit.*, p. 64. Bujumbura comptait alors 500 000 habitants, Gitega 155 000 et Ngozi 120 000. Les projections admettaient le doublement de ces nombres d'habitants aux environs de 2018.

enjoignent à l'union sous des prétextes politiques<sup>85</sup>. De plus, la distance entre les comités dirigeants et les adhérents crée des écarts entre leurs intérêts et leurs objectifs respectifs. Ceci peut être lié au fait que les responsables ne sont pas des employés de maison, ce qui les éloigne d'une compréhension intime de la condition domestique ou prolonge le paternalisme d'une relation dans laquelle l'employé de maison est infantilisé et déresponsabilisé (comme le *mushumba* précolonial l'était aussi)<sup>86</sup>. Mais cela n'est pas systématique : à certains égards, le travail réalisé par la CAD, dont la présidente était une bourgeoise citadine, était autant en phase avec les besoins des employés de maison que celui conduit par le représentant du CATDE, un ancien domestique, qui a autant cherché à les aider qu'à les encarter pour les surveiller<sup>87</sup>. Dans tous les cas, une distance s'établit entre membres et dirigeants du fait de leurs difficultés à communiquer. En effet, sauf à faire du porte-à-porte ou utiliser des mégaphones pour lancer des annonces dans la rue, l'éparpillement des employés de maison rend difficiles les échanges : ce sont eux qui doivent se déplacer ou téléphoner au siège pour s'informer ou demander de l'aide, ce qui réduit les contacts aux besoins les plus urgents et ne crée pas de routine associative.

Une autre difficulté est celle du financement des collectifs, étroitement lié à la question des adhésions. Sur un secteur peu porteur au niveau international en dehors de ses contingences enfantines et juvéniles, l'accès aux ressources extérieures est compliqué, aussi les syndicats et les associations vivent surtout des cotisations, auxquelles s'ajoutent quelques aides annexes<sup>88</sup>. Mais le salaire dérisoire des travailleurs domestiques est un frein évident à leur adhésion volontaire<sup>89</sup>. Avec des droits d'entrée en 2018 allant de 2 000 (Ados) à 7 300 francs burundais (CATDE), et des cotisations mensuelles variant de

---

85. En 2015-2016, des enrôlements ont eu lieu pour une association inconnue, censée être présidée par le *boy* du gouverneur de la province de Makamba, connu pour être un membre zélé du CNDD-FDD. Voir dépêches *Net Press*, 11 et 25 janvier 2016; *SOS Médias Burundi*, 12 janvier 2016.

86. S. Hepburn, « Service and Solidarity... », art. cité, p. 40; enquêtes Suburubu, 2018 et 2019.

87. R. Manirambona, « Historique du CATD-Burundi », art. cité; entretien avec M. N., syndicaliste, Ngozi, 24 mai 2019.

88. La CAD a bénéficié d'un appui de l'ONG IDAY, mais elle subsistait surtout grâce à son bar-restaurant (entretien avec I. N. et E. N., Bujumbura, 23 juillet 2011); le CATDE a reçu des appuis financiers et matériels des autorités, voir <catdeburundi.simplesite.com>, consulté le 31 octobre 2019; la FNTD profite des programmes de soutien au FNNT-SI et à la Cosybu financés par la coopération au développement et les syndicats libéraux belges <www.cgsfb.be/fr/partenaire-msi-burundi>, consulté le 31 octobre 2019.

89. Un argument fréquent des employeurs pour expliquer la faiblesse des salaires accordés à leurs travailleurs de maison est qu'ils sont « logés et nourris ». Dans certains cas néanmoins, on peut considérer cette explication comme fallacieuse, au regard des rations très contrôlées et insuffisantes qui leur sont attribuées et des conditions dans lesquelles ils dorment, sur des nattes, dans des cagibis ou à la cuisine (enquêtes Suburubu, 2018 et 2019).

*Politiser le travail domestique*

500 (CATDE) à 2 000 francs burundais (Twiteze imbere), l'affiliation à une association est un luxe pour la plupart des employés qui touchent au pire 20 000 francs burundais par mois et au mieux 150 000 francs burundais dans les quartiers chics de Bujumbura<sup>90</sup>. Le temps libre leur est en outre compté, les employeurs rechignant à leur accorder des permissions de sortie<sup>91</sup>. Leur adhésion est utile si les associations peuvent leur trouver un emploi, mais alors le *turnover* des adhérents est important car ils ne réitèrent leur inscription que s'ils recherchent une nouvelle place<sup>92</sup>. Dans ces conditions, les effectifs parfois élevés revendiqués par les collectifs sont sujets à caution ou relèvent d'inscriptions contraintes ou fantômes<sup>93</sup>, d'autant plus que les enquêtes montrent que de nombreux domestiques ne connaissent même pas les associations ou refusent d'y entrer<sup>94</sup>.

En fait, une ligne de partage générationnelle distingue deux types de profils d'employés de maison, participant (ou non) à des unions professionnelles. Les membres des associations sont en général de jeunes hommes pauvres issus de régions rurales lointaines – les jeunes filles y sont très peu présentes –, à peine majeurs ou ayant au maximum une trentaine d'années, c'est-à-dire nés durant les décennies du conflit (1990-2000). Pour eux, la domesticité est un pis-aller, en aucun cas une stratégie d'ascension sociale, et l'engagement associatif compense l'isolement familial (subi ou volontaire) et la déscolarisation par la resocialisation et la formation, en apportant un soulagement grâce à un échange avec des pairs et une entraide dans des situations difficiles<sup>95</sup>. Au contraire, les employés plus âgés n'ont ni besoin ni envie d'adhérer à une quelconque union de métier. S'ils sont encore des travailleurs de maison au-delà de trente ans, c'est qu'ils ont construit une carrière dans la domesticité qui leur permet de négocier des positions et des salaires supérieurs, et qu'ils sont déjà installés socialement en étant mariés et pères de famille. Issus d'une génération née avant la guerre et l'exode rural, ils sont, à Bujumbura

90. Enquêtes Suburbu, 2018 et 2019. Pour donner un ordre de valeur des salaires au Burundi, on peut indiquer qu'un enseignant du secondaire touche en 2019 entre 250 000 et 300 000 francs burundais mensuels en début de carrière.

91. A. Muco et A. Hakizimana, « Les travailleurs... », art. cité; entretiens avec des employés et des employeurs à Bujumbura, juillet 2011, Gitega et Ngozi, avril et juillet 2018.

92. Entretien avec I. N., chargé des formations à la CAD, Bujumbura, 23 juillet 2011.

93. On a déjà parlé des adhésions contraintes. Les adhérents fantômes sont ceux qui sont comptés parmi les membres sans que l'association affiliée à la FNNT-SI n'ait reversé pour eux une cotisation. En 2018, 75 à 80 % des membres des associations étaient concernés. Voir DTU-CIDC, *Burundi...*, *op. cit.*, p. 2.

94. Enquêtes Suburbu, 2018 et 2019.

95. Entretien avec huit membres de la CAD, Bujumbura, 29 juillet 2011; enquêtes Suburbu, 2018 et 2019.

*Des « boys » aux « travailleurs de maison » au Burundi, ou le politique domestiqué*

au moins, souvent originaires des montagnes voisines et appartiennent à des réseaux plus anciens et solides de socialisation professionnelle et amicale<sup>96</sup>. Les « cuisiniers de Buhonga », réputés pour leur raffinement culinaire, sont par exemple fort sollicités dans les ménages expatriés (européens en particulier) et trouvent aisément du travail grâce à des « recommandations<sup>97</sup> ». Ceux que j'ai interrogés longuement s'amuse en général de l'existence d'associations, estimant que la cuisine ne s'enseigne pas, que leurs réseaux sont déjà des associations sans le dire, et que seuls les jeunes vulnérables peuvent trouver un intérêt à adhérer à des collectifs pour se protéger de « mauvais employeurs<sup>98</sup> » – aucun ne s'est d'ailleurs laissé encarter par le CATDE en 2016.

Des limites structurelles et financières, ainsi qu'un manque d'attractivité brident donc l'essor des groupes institutionnalisés de travailleurs de ménage. Le caractère trouble des discours et des pratiques de certains collectifs, entre assistance et surveillance, embarrasse en outre une lecture uniquement positive de l'autonomisation des employés de maison. Leur politisation semble moins le fait de leur propre émancipation que le révélateur d'une volonté de les maîtriser car ils échappent aux autorités dans la dispersion et l'intimité des foyers. Aussi, pour découvrir la façon dont les travailleurs domestiquent eux-mêmes leurs rapports aux employeurs, à la société et au politique, c'est dans d'autres formes d'expression et de subjectivation qu'il faut plutôt chercher.

*Les formes discrètes de la subjectivation des employés de maison*

En dehors de l'engagement associatif, les voies empruntées par les employés de ménage pour répondre à la précarité et aux injustices ne sont pas inexistantes. Certes, elles s'inscrivent dans les registres de l'infra-politique, des micro-résistances et des expressions discrètes du dissentiment qui constituent

96. Il est difficile d'estimer la proportion de ces travailleurs employés par des ménages aisés parmi l'ensemble du personnel domestique burundais. Ils sont très minoritaires (sans doute moins de 5 %), mais le fait qu'ils soient recherchés et fonctionnent en réseau (ils se connaissent tous par le biais de relations de voisinage sur la colline ou parce qu'ils se côtoient dans les quartiers riches) accroît leur visibilité en tant que groupe social spécifique.

97. Entretiens avec J. M., employeuse, E. N. et B. M., cuisiniers et majordomes, Bujumbura, 12 juin et 13 juillet 2019. Buhonga est une colline qui surplombe Bujumbura, où fut installée l'une des premières missions catholiques du pays en 1902. Cette proximité ancienne avec les missionnaires européens et la ville de Bujumbura explique certainement la spécialisation de certains habitants dans les services domestiques.

98. Entretiens avec un groupe de six cuisiniers et *grooms* travaillant à Bujumbura, Nyabiraba, 30 juillet 2011 ; V. N., cuisinier, et B. H., *groom*, Bujumbura, 23 juillet 2011 ; L. B., cuisinier, Muyira, 26 mars 2017 ; E. N., cuisinier et « majordome », Bujumbura, 28 mai 2017.

*Politiser le travail domestique*

ce que Johanna Siméant appellerait des formes latérales de protestation<sup>99</sup> : il n'y a rien de frontal ni de spectaculaire dans ces répliques à l'exploitation. Mais ces signes de défiance témoignent d'une conscientisation des travailleurs domestiques et de leur capacité à résoudre les difficultés qu'ils éprouvent lorsqu'ils sont confrontés à des situations abusives. Ils montrent qu'ils ne sont pas des victimes passives de leur infériorité sociale ou de leur minorité générationnelle, mais des acteurs de la redéfinition des rapports qui les contraignent<sup>100</sup>. Ils recouvrent une palette d'actions qui sont souvent des armes à double tranchant, capables d'atteindre les patrons en signalant une liberté casuelle des employés, mais aussi de se retourner contre eux dans un contexte où la pauvreté généralisée permet de les remplacer rapidement.

Le phénomène du *gusitura*, la désertion sans avertissement, reste, aujourd'hui comme à l'époque des *bashumba*, la voie privilégiée pour s'extraire d'une relation malsaine avec un patron. Un employé mal nourri, maltraité ou victime de rétention de salaire préférera la dérobade et la fuite, y compris en perdant sa rémunération, plutôt que d'être maintenu dans une situation d'exploitation proche de celle d'un esclave<sup>101</sup>. L'escapisme est la réponse silencieuse des dominés aux excès des dominants, l'arme des faibles pour le dire comme Scott<sup>102</sup>, qui permet d'éviter une confrontation avec l'employeur dont les moyens de rétorsion sont souvent bien supérieurs à ceux des domestiques. C'est le pendant résolu du congédiement sans préavis que les patrons peuvent infliger à leurs employés – et dont certains abusent pour ne pas payer les salaires. C'est aussi le plus appréhendé par les patrons car il les laisse désarçonnés sur le moment et peut leur donner durablement une réputation de « mauvais employeur » aux yeux des domestiques et du voisinage.

Une autre pratique décrite par un verbe dont l'usage est souvent réservé aux employés de maison est celle de *kugavura* (« grappiller », « filouter »). À mi-chemin entre le larcin et la tromperie, il s'agit de petits carottages sur le prix des marchandises payées au marché ou sur la quantité ou la qualité des produits achetés, de rendus de monnaie incomplets, ou encore de la mise de côté régulière et à petites doses de produits de base (huile, sel, sucre...).

99. J. Siméant, « Protester/mobiliser/ne pas consentir. Sur quelques avatars de la sociologie des mobilisations appliquée au continent africain », *Revue internationale de politique comparée*, vol. 20, n° 2, 2013, p. 135-136.

100. M. Gardini, « Working as a "Boy": Labour, Age & Masculinities in Togo, c. 1975-2005 », in E. Razy et M. Rodet (dir.), *Children on the Move in Africa: Past & Present Experiences of Migration*, Woodbridge, James Currey, 2016, p. 114.

101. La comparaison avec l'esclavage est faite par les employés eux-mêmes (enquêtes Suburubu, 2018 et 2019).

102. J. C. Scott, *Weapons of the Weak: Everyday Forms of Peasant Resistance*, Londres, Yale University Press, 1985.

Ces rognages sont mal vus par les employeurs, mais lorsqu'ils sont décelés ils font rarement l'objet de poursuites, comme peuvent l'être les vols de vêtements, d'argent ou d'objets dans la maison<sup>103</sup>, mais plutôt d'explications ou de licenciement, ce qui montre que chacun sait bien qu'il s'agit de modes de compensation des salaires dérisoires touchés par les travailleurs de maison<sup>104</sup>.

Enfin, dans les répertoires d'expression du malaise, figurent d'autres agissements sourds, comme la réduction du travail fourni, la réalisation de tâches autrement que selon les instructions des employeurs, le retour tardif à la maison, parfois la dégradation du matériel ou la maladie – qui sont en même temps des symptômes et des conséquences de mauvaises conditions de travail ou de santé<sup>105</sup>. Dans une version plus politisée des modes de subversion de l'autorité patronale, des travailleurs prennent le contre-pied de l'orientation partisane de leur employeur lors d'élections, ou participent à des manifestations auxquelles ils ne sont pas censés assister<sup>106</sup>. On a vu aussi plus haut que leur position d'*insiders* au cœur des foyers pouvait leur permettre de jouer un rôle d'informateurs, en faveur de ou, au contraire, contre leur patron.

Ces formes diffuses d'opposition ne résument pas tous les modes de subjectivation des travailleurs domestiques. L'idée qu'ils sont isolés et manquent de temps pour se réunir est juste, mais il existe aussi des interstices spatiaux et temporels dans lesquels ils peuvent se rejoindre, forger des solidarités, partager émotions et plaintes quant à leur sort commun<sup>107</sup>. Ces occasions de socialisation sont *a minima* celles du marché et de l'église, mais les discussions au seuil des maisons ou dans les arrière-cours sont aussi fréquentes – c'est d'ailleurs là que des enquêtes sont souvent possibles avec eux. Durant ces rencontres sans ingérence des patrons, circulent des informations sur les salaires et les droits ; on s'y passe aussi le mot sur les postes vacants ou les employeurs à éviter. Ces échanges procurent un soutien moral et fondent des amitiés et une entraide intergénérationnelle cruciales pour les

103. Les domestiques sont nombreux à se retrouver en prison pour des larcins commis chez leur patron. Même quand un vol vient « compenser » un salaire non versé, la règle selon laquelle le « pénal tient le civil en l'état » implique que le vol soit jugé avant le non-paiement du salaire imputable à l'employeur. Le délit étant commis dans une habitation, il s'agit d'un vol qualifié, punissable de cinq à sept ans de prison ; entretiens avec A. G., avocat, Bujumbura, 30 mars 2018 ; C. N., magistrat, Gitega, 3 avril 2018 ; K. S., ex-détenu, Bujumbura, 21 juin 2018.

104. Je remercie Guy-Fernand Bakanibona et Arsène Kaze d'avoir attiré mon attention sur ces pratiques de *kugavura*.

105. Entretiens avec I. N., membre de la CAD, Bujumbura, 23 juillet 2011 ; I. M. et E. N., employeurs, Rutana, 1<sup>er</sup> décembre 2018.

106. Certains ont manifesté lors des contestations à Bujumbura en 2015 et, repérés sur les images diffusées sur les réseaux sociaux, ont été tancés par leur employeur (entretien avec Z. B. et J. M., Bujumbura, 15 août 2015). Voir aussi M. Gardini, « Working as a "Boy"... », art. cité, p. 118.

107. S. Hepburn, « Service and Solidarity... », art. cité, p. 37.

*Politiser le travail domestique*

plus vulnérables<sup>108</sup>. Ils offrent l'opportunité de parler politique sans que les critiques puissent être détectées ou sermonnées, contrairement à ce qui a lieu dans les collectifs formels. Dans l'apparente indolence que les employés de maison affichent pour un usage extérieur se dissimule ainsi la formation d'une conscience de groupe qui va de pair avec une certaine fierté retrouvée pour ceux qui souffrent le plus de l'avalissement social. L'absence de protestation ouverte, qui n'est d'ailleurs pas toujours la règle comme on l'a observé lors des manifestations de 2015, est moins le signe d'une passivité que d'une domestication muette du politique par ceux qui semblent le plus écartés de sa maîtrise.

**G**âce à l'observation sur le long terme de la domesticité masculine au Burundi, on constate que de nombreux traits concernant les *bashumba* précoloniaux demeurent présents chez les employés de maison actuels. Ainsi, c'est encore souvent le dénuement qui pousse des hommes à se mettre au service d'autrui et la pauvreté transcende alors tout facteur ethnique ; de même, la qualité du lien personnel entre domestique et patron détermine encore la possible résiliation de sa servilité par le premier s'il se juge trop maltraité par le second ; enfin, même si les employés de maison restent infériorisés au point de vue social et politique, l'univers fluide de la domesticité, qui demeure difficile à contrôler par les pouvoirs, leur offre certaines marges de liberté.

S'ils continuent de symboliser les rapports hiérarchiques forts qui sont à l'œuvre dans la société burundaise, les travailleurs domestiques incarnent finalement aussi les profonds changements qui ont affecté celle-ci depuis plus d'un siècle, en particulier depuis que ses cadres traditionnels ont éclaté avec la colonisation, puis avec la guerre et l'avènement du pluralisme démocratique. Bien que ce dernier soit fragile, les évolutions qu'il a suscitées dans la reconnaissance de certains principes, comme ceux de l'égalité et de l'autonomie des individus, ont promu d'indéniables transformations dans le monde de la domesticité. À travers la diversité des contextes qui caractérisent leurs activités, on peut dire que, depuis une vingtaine d'années, les travailleurs de maison ont gagné en visibilité, que celle-ci soit sociale, juridique ou symbolique. L'intérêt croissant que leur portent les acteurs gouvernementaux, syndicaux et associatifs atteste également du poids politique et économique qu'ils peuvent représenter et qui pour l'instant déborde les capacités de canalisation des organes formels qui rêvent de les encadrer. Car en réalité, avant d'être politisés de l'extérieur, les employés de

---

108. Entretiens avec un groupe de travailleurs domestiques, Nyabiraba, 30 juillet 2011 ; E. H. et M. H., *grooms*, Gitega, 5 avril 2018 ; L. B., cuisinier, Bujumbura, 10 avril 2019.

maison ont d'abord dompté de l'intérieur le politique, du fait de leur position singulière au sein des foyers, de leur adaptation et de leur résistance aux conditions de la dépendance, et de leurs stratégies informelles d'action face à l'adversité. Il est difficile de dire si cette politisation les conduira un jour à renverser leur rapport contrarié à la vie sociale et politique nationale, d'autant plus que les récents remaniements du champ de la domesticité, avec l'irruption des filles et l'abaissement de l'âge de l'emploi, auront sans doute des effets à terme. On peut néanmoins déjà affirmer qu'elle est l'une des modalités de leur libération individuelle et de leur positionnement comme sujets politiques à part entière ■

Christine Deslaurier

Institut de recherche pour le développement (IRD),

Institut des mondes africains (Imaf)

*Abstract*

**From "Boys" to "House Workers" in Burundi, or how to Domesticate Politics**

*"Boys" (ababoyi) have been omnipresent in urban households in Burundi since the beginning of the 20<sup>th</sup> century. However, academic research has not been interested in this category of workers who are in charge of many household tasks, elsewhere rather entrusted to women. Through a sociohistory of these men and their long history of domesticity, this paper intends to (re)inscribe them into the field of action and political mobilizations and show they are involved in economic systems, personal relationships and collective commitments that make them more than atonic subalterns. Beyond the dependency relationships that restrain them, they negotiate their emancipation through various forms of initiatives.*